

L'INDE, DIVERSITÉ ET DYNAMISME

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Inde à New Delhi et à Pondichéry

23 au 29 septembre 2018

Une délégation du groupe d'amitié France-Inde s'est rendue à New Delhi et à Pondichéry, du 23 au 29 septembre 2018. Cette délégation, conduite par M. Yvon Collin, président du groupe, était également composée de MM. Hervé Maurey et Jean-Luc Fichet, vice-présidents, et de Mme Vivette Lopez, secrétaire du groupe.

Ce déplacement avait pour thème le sécularisme indien dans l'optique d'une comparaison avec la laïcité française. Il a également été l'occasion d'étudier divers sujets importants au regard de la coopération entre la France et l'Inde, que ce soit dans le domaine de la culture ou en matière économique. Organisé dans le contexte de la préparation des prochaines élections générales indiennes, ce déplacement a aussi permis à la délégation d'en percevoir les enjeux.



Au siège du Parlement à New Delhi lors de la réception de la délégation au Rajya Sabha (la Chambre haute)

I. Le sécularisme, la coexistence pacifique des minorités et leur participation à la démocratie indienne

Comme la référence à la laïcité dans la Constitution de la V^e République, **le sécularisme figure dans le préambule de la Constitution de 1950 de l'Inde**. Il précise que le pays est une République démocratique séculière (*secular*), socialiste et souveraine, qui garantit notamment à tous ses citoyens la liberté de croyance, de foi et de culte.

Si nos deux pays ont consacré dans leur Constitution le principe de séparation des religions et de l'État, les points de départ et la mise en œuvre de ces conceptions diffèrent.

Fille de la Révolution de 1789, la laïcité française apparaît comme la volonté de soustraire l'espace public à une religion dominante. Le sécularisme indien, quant à lui, est d'abord une réponse à la diversité foisonnante des religions pratiquées dans le sous-continent. Il ne pouvait être question dans le contexte indien de garantir un espace public exempt de toute manifestation religieuse, mais plutôt de garantir la neutralité de l'État afin que toutes les religions puissent s'exprimer librement dans les sphères publiques et privées.

Pays à majorité hindoue (plus de 79 % des habitants selon le recensement de 2011), l'Inde est néanmoins le deuxième pays musulman au monde par la taille de sa population et pourrait devenir le premier à l'horizon 2030.

Outre cette minorité de plus de 172 millions de personnes, l'Inde compte d'importantes populations de confession chrétienne (278 millions), sikh (208 millions), bouddhiste (8,5 millions), jaïn (4,5 millions) et de multiples

minorités confessionnelles dont plusieurs sont spécifiquement ou essentiellement indiennes, à l'instar des parsis (69 000 personnes).

Grâce à ses rencontres avec de nombreux responsables religieux des principales confessions de l'Inde, la délégation a pu mesurer l'attitude d'ouverture et de tolérance qui constitue une réalité de ce pays, que ce soit au travers de la pratique interconfessionnelle des fêtes religieuses ou dans le cadre des actions charitables, notamment les repas ouverts à tous.

La délégation a ainsi visité la *Gurudwara Bangla Sahib*, l'un des principaux temples sikhs de New Delhi, qui fournit gratuitement de 30 000 à 50 000 repas par jour.

L'idée fréquemment émise par les interlocuteurs de la délégation selon laquelle le sécularisme est consubstantiel à la nature de l'Inde se fonde sur une réalité aisément perceptible au quotidien.



La délégation à la *Gurudwara Bangla Sahib* de New Delhi avec les responsables locaux de la communauté sikh

La délégation a cependant relevé l'inquiétude exprimée avec force par d'éminents représentants des communautés musulmanes et chrétiennes, tant à New Delhi qu'à Pondichéry, s'agissant du sort réservé aux minorités au cours des dernières années.

Attachés au sécularisme et rejetant tout extrémisme religieux, ces responsables ont dénoncé une marginalisation des minorités

religieuses et un climat de tension politique anxiogène.

Depuis 1992, l'Inde s'est doté d'un organisme dédié à la lutte contre les discriminations, voire les violences que peuvent subir les membres des minorités religieuses, la *National Commission for Minorities*. La délégation a rencontré son *Chairman* et plusieurs membres, tous issus des six minorités dont la commission a pour mission de défendre les droits (musulmans, chrétiens, sikhs, bouddhistes, jains, parsis).

Dotée de pouvoirs d'investigation et de relais locaux, cette commission étudie les cas individuels dont elle est saisie directement et procède à une évaluation de la politique gouvernementale et de celle des États en faveur des minorités.

A l'instar de ses prédécesseurs, le gouvernement actuel a ainsi présenté des orientations en faveur des minorités au travers d'un programme en quinze points qui a fait l'objet d'une évaluation en 2016. Celui-ci comporte plusieurs orientations importantes, notamment en matière d'éducation, et traduit un engagement réel de l'État central.

Certains chercheurs français établis en Inde ont souligné la continuité des politiques indiennes en la matière et relativisé l'importance pratique de l'idéologie nationaliste hindoue du gouvernement actuel.

D'autres ont insisté auprès de la délégation sur l'écart qui peut exister entre les discours et les faits, entre les positions prises à New Delhi et l'action de groupes locaux dans les différents États de la fédération indienne qui peut conduire à des émeutes religieuses.

Dans la plus grande démocratie du monde, une action résolue contre l'intolérance religieuse et en faveur du sécularisme paraît donc nécessaire, comme l'est la sauvegarde des libertés dans les démocraties du monde actuellement confrontées au risque du repli identitaire.

La rencontre de la délégation avec M. Shri Hamid Ansari, ancien vice-président de l'Inde, a été l'occasion d'aboutir à ce constat commun.

La délégation a mesuré la différence de situation entre le Nord et le Sud de l'Inde à l'occasion de son déplacement à Pondichéry. Dans un contexte historiquement et culturellement différent, les communautés religieuses du Sud de l'Inde interagissent sans que se manifestent les mêmes tensions que celles observées au Nord de l'Inde. Elles conservent toutefois un regard vigilant sur la situation dans l'autre partie du pays.

II. Pondichéry : participer à la croissance d'une ville liée à la France

Destination touristique appréciée des Indiens du fait de son cadre historique, de sa situation géographique sur le Golfe du Bengale et du faible niveau de pollution de l'air, la ville de Pondichéry est engagée dans un important programme de développement auquel la France participe avec efficacité.

Le territoire de Pondichéry, au sein de l'Union indienne, regroupe les anciens comptoirs français du Sud de l'Inde : Pondichéry (devenu Puducherry), Karikal (Karaikal), Mahé (Mahe) et Yanaon (Yanam). Mais il n'existe pas de continuité territoriale entre ses quatre districts.

Le plus important d'entre-eux est constitué de la ville de Pondichéry (293 km²) entourée par l'État du Tamil Nadu dont la capitale est Chennai (anciennement Madras), située à trois heures de route de Pondichéry et où se situe l'aéroport international le plus proche.

Les liens du territoire avec la France demeurent importants. La communauté française de la circonscription de Pondichéry représente les deux-tiers des Français présents en Inde (6 091 inscrits à Pondichéry pour 8 856 dans toute l'Inde).

Le Consulat général de France, également compétent territorialement pour les États du Tamil Nadu, du Kérala ainsi que les îles Andaman et Nicobar, est implanté à Pondichéry et à Chennai.

Sont également installés à Pondichéry le Lycée français, créé en 1826 et l'un des plus anciens établissements du réseau de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), deux instituts de recherche, l'Institut français, inauguré le 20 mars 1955, et l'École française d'Extrême-Orient qui a ouvert ses portes en 1955, sans oublier l'Alliance française, établie en 1889 et l'une des plus anciennes du monde.

La délégation a eu l'occasion de rencontrer plusieurs personnalités qui font vivre ces institutions et de mesurer leur engagement. Dans un contexte démographique difficile, l'important travail de levée de fonds et de modernisation du lycée français en est un exemple, de même que les ambitieux projets de conservation du patrimoine, de la mémoire et de la biodiversité conduits par l'Institut français.

Lors d'une cérémonie au Monument aux morts, la délégation a rendu hommage aux Français de Pondichéry morts pour la France et aux nombreux anciens combattants que compte le territoire.



La délégation recueillie devant le Monument aux morts de Pondichéry

L'engagement de la France dans les projets concernant Pondichéry se poursuit au travers de l'action de l'Agence française de développement en soutien aux autorités du Territoire pour le programme *Smart City*. Ce dernier doit permettre, au cours des prochaines années, de rénover les infrastructures de la ville et de la doter des moyens de gestion les plus technologiquement avancés, afin de lui permettre de poursuivre sa croissance tout en garantissant un meilleur cadre de vie à la population.

III. Les enjeux du marché indien pour les entreprises françaises

Au cours de son déplacement, la délégation a été sensibilisée, notamment par Mme Catherine Suard, Consule générale à Chennai et à Pondichéry, aux difficultés que rencontrent les entrepreneurs français de TPE-PME à s'installer de manière durable en Inde.

Malgré de réels progrès aux cours des dernières années, d'importantes difficultés administratives demeurent, notamment concernant les conditions de renouvellement des visas.

Dans le cadre du développement des relations franco-indiennes, un assouplissement de ces contraintes par l'État central serait de nature à faciliter les échanges entre les deux pays.

À Chennai, la délégation a également rencontré les responsables et les cadres dirigeants de plusieurs grandes entreprises françaises implantées dans la région et s'entretenir avec plusieurs membres du Club des entreprises françaises qu'anime le Consulat général.

Le marché indien, désormais plus ouvert, grâce notamment à l'introduction d'un taux de TVA unique à l'échelle du pays, et plus solvable que jamais, est un débouché naturel pour les savoir-faire français que ce soit dans l'automobile, dans les services financiers ou dans les technologies de dépollution.

Outre une adaptation aux spécificités du marché indien, notamment à ses contraintes en termes de coût, la délégation a noté les importants succès des entreprises françaises dans les appels d'offres conduits par les autorités indiennes aux niveaux national et local.

Elle a aussi pu mesurer l'impact que des marques françaises ont sur les jeunes consommateurs indiens, pour lesquels elles véhiculent une image de dynamisme et de modernité.

IV. Le développement durable, axe de coopération entre la France et l'Inde

À l'occasion de ce déplacement, M. Hervé Maurey, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et vice-président du groupe d'amitié, a participé à l'ouverture du *World energy policy Summit* qui s'est déroulée le 26 septembre.

Les actions de coopération entre la France et l'Inde en matière d'énergie, symbolisées par l'engagement des deux pays au sein de l'Alliance solaire internationale, se fondent sur l'objectif commun de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 et de limiter la dépendance envers les énergies fossiles.

Malgré l'ampleur du défi pour l'Inde, l'intervention du ministre en charge des transports ferroviaires et du charbon, M. Piyush Goyal, en ouverture du *World energy policy Summit*, a rappelé ces objectifs et les moyens qu'entend se donner l'Inde pour y parvenir.

*

* *

Sur ce dernier point comme sur différents sujets étudiés lors de son déplacement, la délégation sénatoriale a pu constater dans ce pays une large communauté de vues avec les positions françaises.

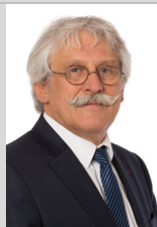
Composition de la délégation



M. Yvon COLLIN
Président du groupe
Sénateur du Tarn-et-Garonne
(RDSE)



M. Hervé MAUREY
Vice-président du groupe
Sénateur de l'Eure
(UC)



M. Jean-Luc FICHET
Vice-président du groupe
Sénateur du Finistère
(Socialiste et républicain)



Mme Vivette LOPEZ
Secrétaire du groupe
Sénateur du Gard
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_618.html